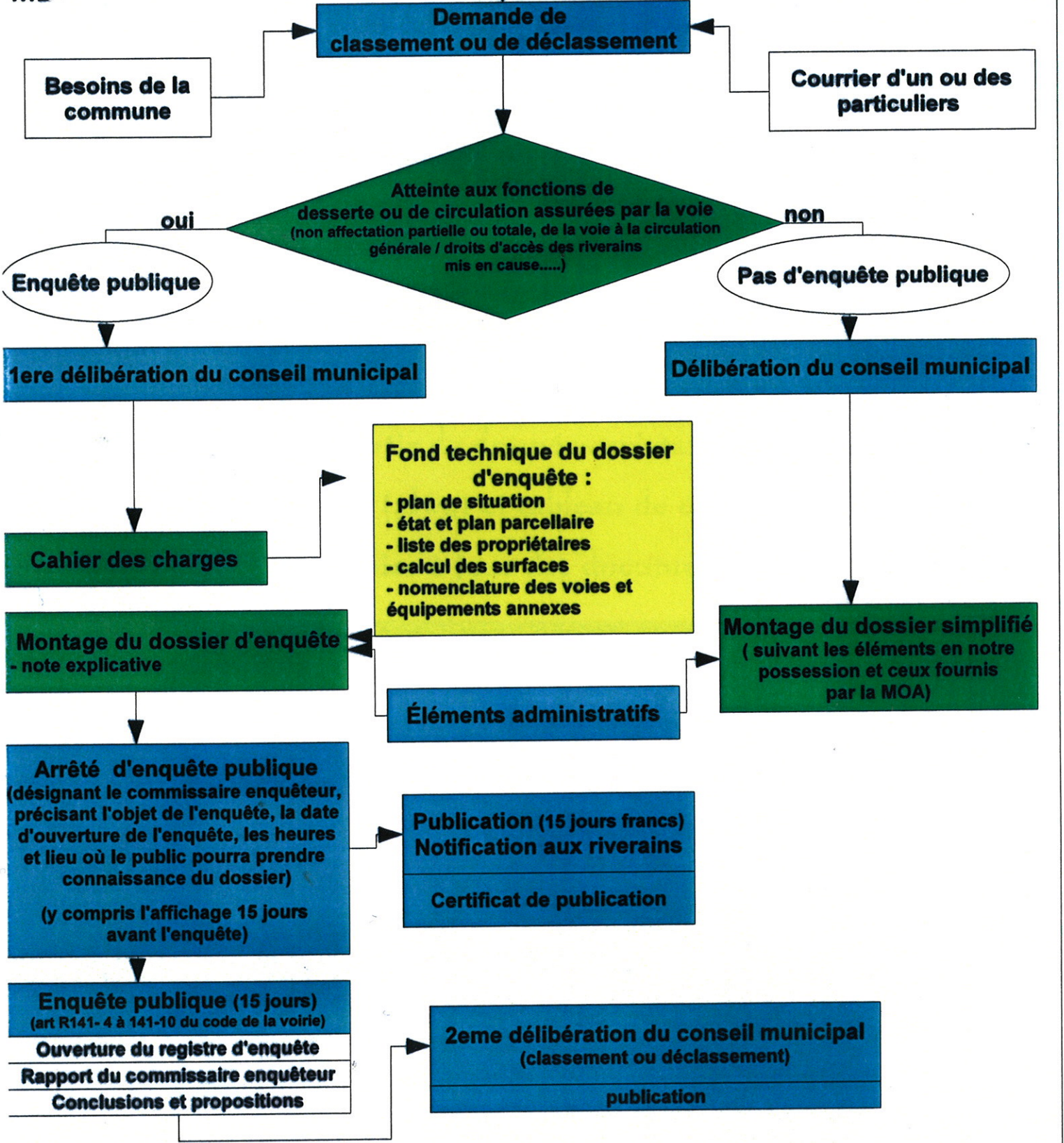


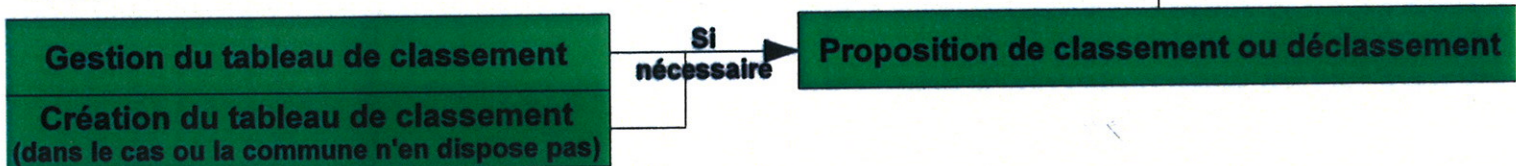
ATESAT – classement / déclassement répartitions des tâches entre les acteurs

MOA
ATESAT
Prestataires

MB

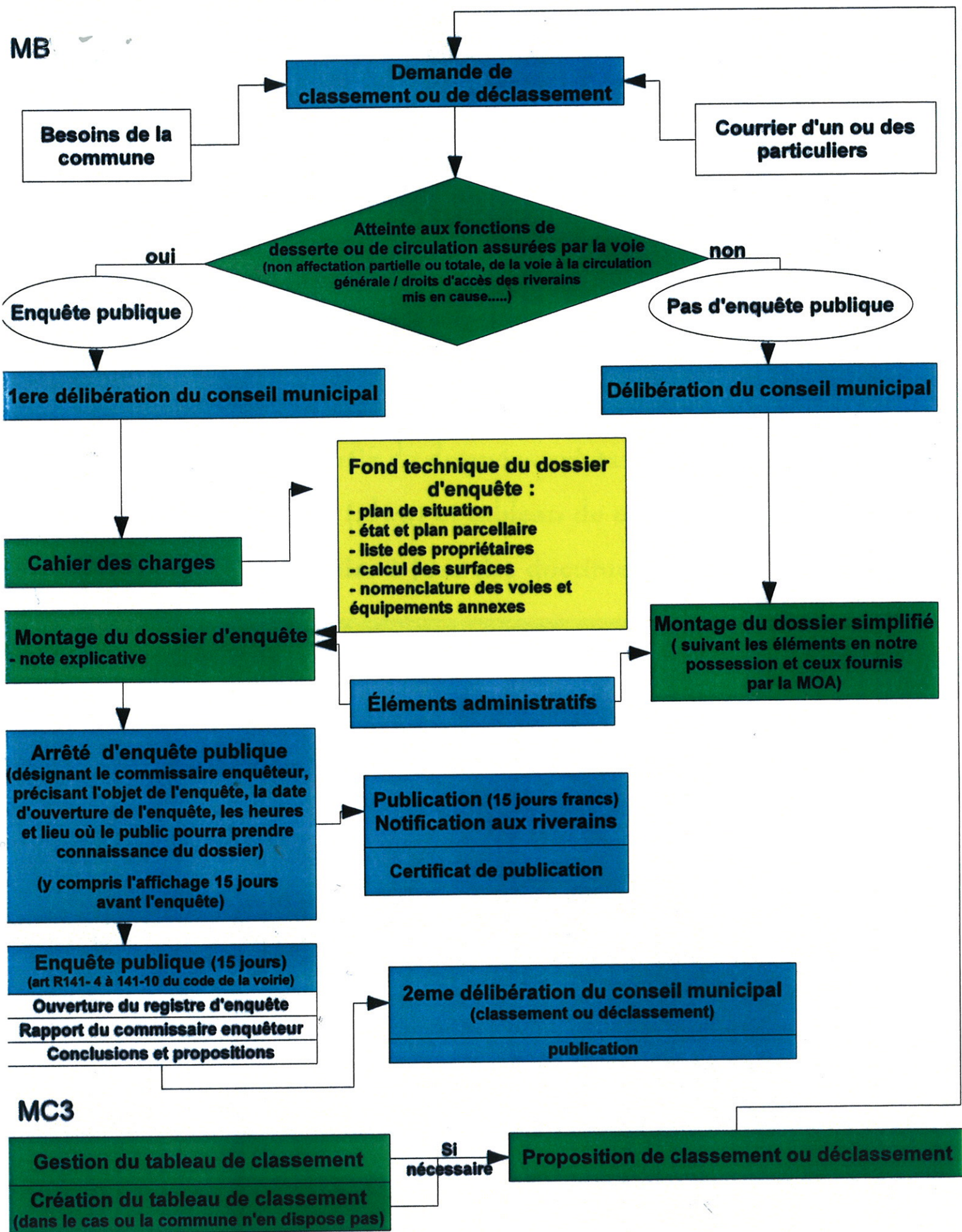


MC3



ATESAT – classement / déclassement répartitions des tâches entre les acteurs

MOA
ATESAT
Prestataires



MB

Besoins de la commune

Courrier d'un ou des particuliers

Demande de classement ou de déclassement

Atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie
(non affectation partielle ou totale, de la voie à la circulation générale / droits d'accès des riverains mis en cause.....)

Enquête publique

Pas d'enquête publique

1ere délibération du conseil municipal

Délibération du conseil municipal

Cahier des charges

Fond technique du dossier d'enquête :
- plan de situation
- état et plan parcellaire
- liste des propriétaires
- calcul des surfaces
- nomenclature des voies et équipements annexes

Montage du dossier d'enquête - note explicative

Éléments administratifs

Montage du dossier simplifié
(suivant les éléments en notre possession et ceux fournis par la MOA)

Arrêté d'enquête publique
(désignant le commissaire enquêteur, précisant l'objet de l'enquête, la date d'ouverture de l'enquête, les heures et lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier)
(y compris l'affichage 15 jours avant l'enquête)

Publication (15 jours francs)
Notification aux riverains
Certificat de publication

Enquête publique (15 jours)
(art R141- 4 à 141-10 du code de la voirie)
Ouverture du registre d'enquête
Rapport du commissaire enquêteur
Conclusions et propositions

2eme délibération du conseil municipal
(classement ou déclassement)
publication

MC3

Gestion du tableau de classement
Création du tableau de classement
(dans le cas où la commune n'en dispose pas)

Si nécessaire Proposition de classement ou déclassement